



REUNION DE NEGOCIATION SUR UNE MODIFICATION DU PERCO DU 20 MARS 2018

AUJOURDUI:

Tranche de versement	De à 500€	De 501€ à 1000€	De 1001€ à 1500€
% d'abondement	50%	30%	20%
Montant brut maximum d'abondement	250€	150€	100€

L'abondement maximum (pour 1500€ d'épargne) est de 500€.

PROPOSITIONS DIRECTION:

- Tranches identiques
- Dispositif amélioré ci-dessous uniquement pour les non-cadres (Pour les cadres conservation du dispositif actuel).

Tranche de versement	De à 500€	De 501€ à 1000€	De 1001€ à 1500€
% d'abondement	100%	40%	20%
Montant brut maximum d'abondement	500€	200€	100€

L'abondement maximum (pour 1500€ d'épargne) passerait de 500€ à 800€.